



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 17/05/2023
Reçu en préfecture le 17/05/2023
Publié le **22 MAI 2023**
ID : 050-200056885-20230517-DEL_2023_054-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 9 mai 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 15 mai 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. DUFILS ,
Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix
Rouge Française), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THEVENY (UDAF)

Excusés :

M. ARRIVE , Mme TAVARD

Absents donnant procuration :

Mme COUSIN (Conscience Humanitaire) (mandataire : Mme LE POITTEVIN), Mme PETITET
(Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : Mme HERY), Mme THOMAS (La Chaudrée)
(mandataire : M. LEPOITTEVIN)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_054

**Autorisation de signature de renouvellement de la Convention d'Objectifs et de
Moyens et de mise à disposition de locaux entre l'Association Solidarité de
Cherbourg-Octeville (ASCO) et le Centre Communale d'Action Sociale de Cherbourg-
en-Cotentin**

L'Association de Solidarité de Cherbourg-Octeville (ASCO) est gestionnaire du Groupement d'Alimentation des Familles (GAF) de Cherbourg-Octeville. A ce titre, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et l'association entretiennent une relation de partenariat.

Le Conseil d'Administration par délibération n°2020-142 du 17 novembre 2020 avait approuvé l'autorisation de signature de la convention d'objectifs et de moyens et de mise à disposition de locaux entre l'Association Solidaire de Cherbourg-Octeville (ASCO) et le Centre Communal d'Action Sociale.

Cette convention ayant pris fin au 31 décembre 2022, il est nécessaire de procéder au renouvellement pour l'année 2023.

Il est proposé une nouvelle convention permettant de définir les obligations et moyens des deux parties, et de renouveler les engagements de chacun pour la mise en œuvre de la gestion d'un centre de distribution alimentaire sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville en matière :

- de distribution des denrées,
- de développement d'actions de solidarité en faveur des plus démunis,
- d'intégration aux échanges autour de projets d'alimentation - nutrition - santé.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la signature par Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens entre le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin et l'association de Solidarité de Cherbourg-Octeville, qui comprend une convention de mise à disposition à l'association de locaux ;

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

S²LOW

- d'autoriser le versement, pour 2023, d'une subvention de 55 000 €

ID : 050-200056885-20230517-DEL_2023_054-DE

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

PJ : 2